



# Ville de Marnay

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 NOVEMBRE 2024

**Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay**

Membres présents : BALLOT Vincent – DUTILLEUL Bernard - FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard – GROSJEAN Sandrine - MADIOT Bernadette - MORCHE Bernard – MOUCHOT Yves – RONDOT Jérémy - SCHWEITZER Annie – THIELLEY Bénédicte - ZANGIACOMI Pierre

Absent excusé : BERÇOT Françoise – MERCIER Mélanie

Pouvoirs : DARROY Bernadette à BALLOT Vincent,

M. RONDOT Jérémy a été nommé secrétaire

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

Visite des locaux de la future agence postale et bureaux France Services

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/10/2024 ;
- Révision du PLU : débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) ;
- Modification des tarifs de location des jardins communaux ;
- Bois : état et destination des coupes exercice 2025 ; vente de lots de bois ;
- Budget communal : réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de création d'une maison France Service/agence postale et réaménagement secrétariat ; virement de crédit (Décision modificative n°5) ;
- Aide financière Travaux d'urbanisme dans le site patrimonial remarquable ;
- Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

Monsieur le Maire présente Axelle GUYOT agent qui représente l'AUDAB dans le cadre de leur Assistance à la commune pour la révision du Plan local d'urbanisme. Elle participe au débat sur la présentation du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/10/2024**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 08 octobre 2024.

Aucune observation n'est formulée.

**Vote : 13 voix pour.**

### **2. Révision du PLU : débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) : projet politique de la commune pour les vingt/trente années futures. La révision du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune se fait dans un contexte particulier du Scot (schéma de cohérence territoriale) de Besançon cœur Franche-Comté qui lui aussi est en pleine révision. Il est donc impératif pour la commune de prendre en compte les décisions du Scot pour rendre compatible le document de la commune.

Il est nécessaire d'assurer la hiérarchie des normes (Scot avec Sradet – Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Bourgogne Franche Comté).

Le Maire pense que c'est une chance de faire avancer le PLU de la commune avec celui du Scot. Le Scot devrait être approuvé normalement à l'automne 2025 ce qui implique que la commune devra demander une dérogation auprès de la préfecture quand le Scot sera opérationnel avant que le PLU soit en place chez nous.

#### Présentation du diagnostic communal :

Le Maire rappelle que le PLU comprend :

- Un rapport de présentation qui relate l'analyse préalable à la révision du document qui détaille et explique les orientations d'aménagement retenues ainsi que la cohérence avec les grands enjeux identifiés sur le territoire. Il comporte également un ensemble d'annexes permettant au porteur de projet de connaître les contraintes applicables au territoire.
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement générales retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.
- Les pièces opposables : les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes.

Carte d'identité de la commune : 1547 hab 1042 ha, bourg centre de la Communauté de communes du Val Marnaysien. Marnay est intégré au Syndicat mixte du Scot de BFFC.

#### Evolution démographique :

Depuis les années 68, la population a eu une progression constante, maîtrisée et modérée. Ce qui permet d'intégrer des populations nouvelles et de faire en sorte que les services montent en force.

Une problématique se pose : le vieillissement de la population.

Séance du 19 novembre 2024

Le renforcement du bourg centre est un enjeu majeur. C'est une priorité du Scot également. On constate également l'évolution du desserrement familial (nombre de personne moyen par foyer ) avec une très forte diminution depuis les années 70 (3.15 à 2.12 aujourd'hui). Demain si on veut garder la même population il faudra « produire des logements » du fait du desserrement familial.

Par ailleurs, dans les années à venir on se dirige vers le ZAN (zéro artificialisation nette). On devra consommer dans les 10 années à venir la moitié moins que ce que l'on a consommé des 10 années précédentes.

Le Maire tient à rappeler le PADD de 2008 qui prévoyait à 10 ans une population de 1600 habitants, chiffre quasi atteint aujourd'hui.

La majorité des objectifs du PADD 2008 a été atteinte.

L'objet du PADD de 2024 est de tenter d'écrire pour les 15 ans à venir un projet politique.

Bénédicte THIELLEY intervient et dit que finalement les élus successifs ont travaillé avec ce qui avait été préconisé.

L'évolution depuis 2010 avec les crises économiques et climatiques demandent de la résilience.

Une donnée importante est à prendre en compte : la hausse de la température de + 2.7 degrés de 1979 à 2023 !

### Présentation du PADD

L'articulation du PADD se traduit autour de quatre axes stratégiques.

#### **Axe 1 : préserver et renforcer l'attractivité de la commune, identifiée comme bourg centre d'un secteur structurant à l'échelle du scot**

Marnay fait partie d'un bourg centre comme Saone, Saint-vit... avec les mêmes services. Ce qui implique que Marnay doit être considéré comme tel par la Communauté de communes et autres communes et ce qui va permettre à la commune de négocier un nombre de logements supplémentaires. 540 logements sont alloués sur le secteur à l'échelle de 20 ans et du SCot. Les besoins de Marnay sont estimés à 240. Il paraît difficile d'exprimer la superficie actuellement car certaines données sont manquantes et nous devons les attendre pour pouvoir les répartir après dans les différents bassins de vie.

Une petite précision est faite : il est possible d'imposer un nombre de logements adaptés aux personnes âgés dans le PLU et le règlement.

Valoriser le cadre de vie : avec les liaisons inter-quartiers à mettre en place et les liaisons inter-village avec Cult par exemple.

Renforcer l'attractivité commerciale en conservant au centre-ville l'ensemble des services et en interdisant l'implantation des Petits commerces dans les SIP (secteur d'implantation périphérique, comme la zone du rond-point) par exemple.

Accompagner le développement économique par l'extension de la zone des Plantes, déjà équipée et raccordée aux réseaux.

Assurer le maintien et le développement des activités touristiques du camping et autour du plan d'eau

B.DUTILLEUL : est-il possible d'inscrire dans le PLU l'obligation de curage du plan d'eau. Cela paraît compliqué avec la loi sur l'eau. Il est préférable dans le PLU de rester assez vague sur le sujet.

Jeremy RONDOT : Au niveau des liaisons avec Besançon, il serait intéressant d'identifier La Place des Fêtes.

## **Axe 2 : l'anticipation et la traduction des enjeux du territoire face aux objectifs de demain.**

Préserver la diversification de l'activité agricole.

Prendre en compte les objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels.

Participer à la lutte contre le réchauffement climatique et encourager le développement des énergies renouvelables.

## **Axe 3 : la prise en compte et la protection de l'unité paysagère : source de biodiversité environnementale**

Contribuer à la préservation des points d'eau.

Identifier et préserver les continuités écologiques.

Prendre en compte et protéger la mosaïque paysagère formée par les forêts, vergers....

Préserver les cônes de visibilité et espaces arborés .

Question de J.RONDOT: est-ce qu'il ne faudrait pas faire paraître les pépinières sur la carte graphique liée à cet axe ?

## **Axe 4 : apprécier les contraintes techniques et les risques naturels pour l'aménagement du territoire et la protection de la population**

Dans les années à venir, on sera enclin à vouloir protéger les populations par rapport à la raréfaction de l'eau.

Il est donc nécessaire de :

Prendre en compte les risques naturels et technologiques, mouvement de terrains et inondations.

Permettre le développement des communications numériques.

Préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable compte tenu de la vulnérabilité aux nitrates notamment.

Conclusion : pour pouvoir valider ce PADD il est nécessaire d'attendre les dernières données du Scot pour obtenir l'enveloppe foncière définitive.

Aucune remarque n'est émise.

### **3. Modification des tarifs de location des jardins communaux – DCM 2024/59**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède environ 25 parcelles situées au lieu-dit « La Fenotte ». Elles sont louées en jardin pour les marnaysiens qui le souhaitent. Actuellement, 10 parcelles sont louées au tarif de 10 euros et 15 parcelles au tarif de 10 euros.

L'écart de prix se justifie par la superficie de chaque terrain.

Monsieur le Maire propose de réévaluer ces locations comme suit :

Parcelles n° 1 à 10	20 euros
Parcelles n° 11 à 25	18 euros

**Vote : 13 voix pour.**

#### **4. Bois : état et destination des coupes exercice 2025 ; vente de lots de bois**

##### **Etat et destination des coupes 2025 – DCM 2024/60**

Monsieur Bernard GIRARD présente l'état d'assiette et la destination des coupes de bois pour 2025. Elle concerne les parcelles 1, 2 du bois des Prêtres, avec une vente prévue cette année.

Un projet de marquage dans les parcelles 3 et 4 est en cours pour une vente à la fin de l'année 2025.

**Vote : 13 voix pour.**

##### **Vente de bois – DCM 2024/61**

Une vente de lots de bois d'éclaircie de jeunes peuplements ( parcelles 1 et 2 Bois des Prêtres) et de houppiers (parcelles 7, 8 et 9 – bois des prêtres) aura lieu courant décembre 2024. Cette vente sera accessible **exclusivement** aux habitants de Marnay, 15 lots estimés de 6 à 12 stères seront proposés au prix de 20 euros.

**Vote : 13 voix pour.**

Bernard GIRARD présente une facture de l'ONF (302 €) correspondant à la prestation de l'onf sur la vente de bois réalisée dernièrement.

#### **5. Budget communal : réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de création d'une maison France Service/agence postale et réaménagement secrétariat ; virement de crédit (Décision modificative n°5)**

##### **Réalisation d'un emprunt – DCM 2024/62**

L'adjoint aux finances Bernard GIRARD rappelle qu'un emprunt de 823 960 € était prévu pour financer les investissements. Un prêt relais TVA/Subvention a été contracté au milieu de l'année pour la somme de 500 000 euros, aussi une demande a été proposée aux différentes banques pour un emprunt de 325 000 euros.

Après réception des différentes offres, le crédit Agricole est le mieux placé.

Il est donc proposé de réaliser un emprunt auprès du crédit agricole selon les conditions suivantes :

Montant : 325 000 euros

Taux fixe : 3.52

Durée : 18 ans

Echéance trimestrielle : 6 113.08 €

Frais de dossier : 400 euros

Cet emprunt est fléché sur les travaux de la maison France service, agence postale communale et réaménagement du secrétariat de mairie.

Il est précisé que l'objectif est de réduire l'endettement par la vente de différents biens (camping, bâtiment perception/poste...)

**Vote : 13 voix pour.**

### **Virement et ouverture de crédits – DCM 2024/63**

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses de l'exercice 2024. Il y a lieu d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits pour régulariser les écritures comme suit :

#### Ouverture de crédits

<b>Art/chap.</b>	<b>Objet des dépenses</b>	<b>Augmentation des crédits</b>
R 6419	Remboursement sur rémunération de personnel	2845
R 773	Mandats annulés	3090
D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	5935

#### Virement de crédits

<b>Art/chap.</b>	<b>Objet des dépenses</b>	<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution sur crédits déjà alloués</b>
D 6411/012	Personnel titulaire		12110
D 66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	3850	
D 6618/66	Intérêts des autres dettes	7900	
D 681/68	Dotations aux amortissements	360	

**Vote : 13 voix pour.**

**6. Aide financière Travaux d'urbanisme dans le site patrimonial remarquable – DCM 2024/64**

Monsieur le Maire informe que des travaux de changement de menuiseries (2 portes et 2 fenêtres) ont été réalisés par Monsieur Yves CAMUS au 60 B Grande rue. Ceux-ci sont conformes à la réglementation et ils peuvent bénéficier d'une aide financière car ils se trouvent dans la zone du secteur patrimonial remarquable (SPR).

La commission SPR a validé cette demande lors de sa réunion du 25 octobre 2024. Le montant de l'aide financière s'élève à 300 euros.

**Vote : 13 voix pour.**

**7. Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître – DCM 2024/65**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire des terrains situés en lieu-dit « En Reuilley » cadastrés section ZB 94 et 95 ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques

Il indique que ces terrains sont donc présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peuvent donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Il informe donc que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur et demande l'autorisation de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et de signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

**Vote : 13 voix pour.**

**8. Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe des différentes réunions à venir :

Commission finances : 19/12/2024 à 18h

Réunion avec les commerçants pour la mise en place du stationnement bleu au centre-ville : le 02/12 à 20h

Repas des pompiers : le 07/12 à Burgille

Réunion publique pour la présentation du PADD : le lundi 16/12 à 20h

Prochain conseil municipal : le 17/12 à 20h30

Repas de fin d'année avec les conseillers municipaux et personnel communale : le 06/12 à 19h

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'Afsame pour une gratuité du loyer pour quelques mois pour le bâtiment situé 3 avenue de Marnay la ville. Un échange a lieu et il est décidé qu'au vu des nombreux mois de mise à disposition gratuite des locaux depuis la signature de la convention, que la facturation du loyer débutera le 08/10/2024 comme prévu.
- Le bulletin quoi d neuf est en cours de finition, sa distribution est programmée pour début décembre.
- Une question est émise concernant un habitant du secteur de la route de gray pour disposer de composteurs collectifs. Il est répondu que c'est à la communauté de communes du Val Marnaysien de gérer ce problème.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,  
Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance  
Jérémy RONDOT

**Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 19/11/2024**

2024/59	Modification des tarifs de location des jardins communaux	Approuvée
2024/60	Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2025	Approuvée
2024/61	Vente de lots de bois	Approuvée
2024/62	Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de création d'une Maison France Service/agence postale et réaménagement du secrétariat	Approuvée
2024/63	Ouvertures et virements de crédits	Approuvée
2024/64	Aide financière travaux d'urbanisme dans le site patrimonial remarquable	Approuvée
2024/65	Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître	Approuvée